



Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Écologie, du Développement
Durable, des Transports et du Logement
246, boulevard St Germain
75007 PARIS

Paris, le 23 novembre 2011

OBJET : Protocole d'accord ANVN

Madame la Ministre,

Le 24 juin dernier, nous avons signé avec votre Directeur de Cabinet Adjoint, M. Pascal BERTEAUD, un protocole d'accord sur les voies navigables.

La signature d'un accord dans ce Ministère est suffisamment rare qu'il convient d'en assurer une application exemplaire.

Pour autant, nous, signataires du protocole d'accord, sommes mécontents sur la mise en œuvre de cet accord notamment de son comité de suivi mais aussi des négociations complémentaires inscrites dans le protocole sur la cartographie des emplois.

En effet, il a été convenu que la cartographie des emplois et de l'évolution des qualifications et des compétences nécessaires devait aboutir à un accord collectif sur ce sujet, le projet de loi en cours d'examen par l'Assemblée Nationale renvoyant à un décret en conseil d'Etat. Pour nous ce décret, en conseil d'Etat, constitue une garantie pour peu qu'il s'inscrive dans la mise en œuvre d'un accord collectif que nous pourrions conclure après négociation sur la cartographie des emplois.

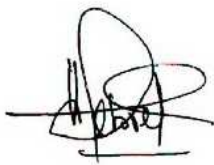
Aujourd'hui, l'Administration a construit son calendrier de suivi des protocoles d'accord en alternant les réunions d'une part avec les organisations syndicales signataires et d'autre part avec celle qui n'a pas signé ! C'est proprement irrespectueux de l'accord. A quoi sert-il de signer un protocole d'accord, si votre administration continue à discuter concomitamment son application avec la seule organisation syndicales non signataire !

Lors de l'installation du comité de suivi le 28 octobre dernier, nous avons dénoncé le refus du recrutement d'OPA dans les Services navigation, avec du recrutement en cours de précaires : la DGITM et la DRH reconnaissent «le refus de Bercy» à ce sujet. Sur le niveau des emplois, la suppression de 84 ETP dans les VN au titre de la RGPP prévue dans le PLF 2012 ne serait pas «discutable». Ces deux refus ne sont pas acceptables, alors que nous entamons la discussion des emplois nécessaires !

Par conséquent, nous vous informons que la CFDT, la CGT et l'UNSA ne participeront pas à la prochaine réunion sur la cartographie prévue le 23/11/2011. Nous estimons que votre administration doit privilégier dans un premier temps la négociation avec les signataires des protocoles du 24 juin et du 1^{er} juillet pour tenter d'aboutir à un accord sur le projet de décret relatif à la cartographie des emplois et de son évolution. Il convient donc de laisser un temps suffisant à ces premières étapes de discussion avec les signataires avant que d'aller discuter avec l'organisation non signataire. Il est bien entendu que le moment viendra ou nous devons être tous réunis. Nous concevons que l'administration puisse consulter dans la procédure normale consultative l'ensemble des organisations syndicales représentatives du Ministère siégeant au CTM, signataires ou non du protocole d'accord. Mais, donnons un peu d'espace et de chance aux négociations d'aboutir, ce n'est pas du tout le cas avec la méthode employée..

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la CFDT



Hubert LEBRETON

Le Secrétaire Général
De l'UNSA DEVELOPPEMENT
DURABLE



Daniel PUIGMAL

Pour la CGT



Jean Marie RECH

Copie à :

- Pascal BERTEAUD - Directeur de Cabinet Adjoint
- Jean François MONTEILS – Secrétaire Général du MEDDTL